



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE de HOUDAN

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté n° 2026-ART-AG-002 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Monique SAUL, 2^{ème} Adjointe au Maire

Le Maire de la Commune de Houdan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et l'article L.2122-24 du CGCT relatif aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-8 à 2213-10 et 2213-14 à 2213-15 relatifs à la police des funérailles et des lieux de sépulture ainsi que les articles R2213-17 et R2213-18, R2213-29, R2213-31, R2213-34, R2213-34-1, R2213-37, R2213-40 et R2213-44 et R2213-45 et les articles L2223-13 à 2223-18 relatifs aux concessions,

Vu la délibération n°2026-DEL-016 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 actant l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2026-DEL-017 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2026-DEL-018 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 2026-DEL-028 du conseil municipal en date du 31 mars 2026 portant désignation des membres de la commission facultative commande publique,

Vu le règlement intérieur adopté le 31 mars 2026,

Considérant que Madame Monique SAUL a été élue 2^{ème} Adjointe au Maire, qu'elle est membre élue de la commission facultative de la commande publique depuis le 31 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de maintenir la délégation de fonction du maire, relative à la commande publique, au juridique et à l'état civil, au bénéfice de la 2^{ème} Adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à Madame Monique SAUL, Adjointe au Maire aux secteurs Commande publique, juridique et Etat Civil, pour exercer les attributions suivantes :

➤ **Commande publique :**

- La vice-présidence de la commission Appel d'Offres (CAO),
- La vice-présidence de la commission Délégation de Service Public (CDSP),
- La Présidence de la Commission de la Commande Publique (CCP),

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 13/04/2026

ID : 078-217803105-20260402-2026_ART_AG_002-AI




- L'évaluation des pratiques actuelles au titre des achats de produits, matériaux et prestations de services et mise en œuvre d'un observatoire des achats (typologie des achats, nombre et situations des fournisseurs/prestataires, motifs de choix, typologie des contrats ...),
 - L'organisation de la politique des achats de produits et de services au mieux disant en optimisant la durabilité et en limitant l'obsolescence, le bilan carbone et le bilan environnemental (emballage, recyclabilité ...), les coûts de fonctionnement, la durée des contrats,
 - L'organisation d'une mutualisation des achats avec d'autres collectivités et/ou établissements publics, ou centrales d'achats,
 - La sensibilisation (formation) des acteurs économiques locaux à la commande publique communale,
- **Juridique** : le suivi des assurances et de la sinistralité de la commune,
- **Etat-civil** :
- Le suivi de l'état-civil (actes administratifs),
 - Le suivi du recensement de la population,
 - Le suivi des pièces d'identité et certificats facultativement délivrés, légalisation de signatures, certification conforme de copies,
 - Le suivi des demandes état civil des étrangers (attestations d'accueil, actes administratifs),
 - Le suivi des élections,
 - Etc,
- **Gestion du cimetière** : Suivi du respect et de la mise à jour du règlement du cimetière par le service état-civil, l'attribution des concessions et le relèvement selon les articles du CGCT.
- **Police des funérailles** : Signature des actes autorisant la fermeture du cercueil, pose des scellés, l'autorisation d'inhumation et d'exhumation, l'autorisation de crémation. A titre individuel : Fermeture du cercueil et pose des scellés selon la réglementation en vigueur.

Il est donné délégation de signature à Madame Monique SAUL pour signer tout acte ou document relatif à ces secteurs à l'exception de ceux comportant un engagement financier.

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, celle de l'Adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026	
Reçu en préfecture le 09/04/2026	
Publié le 13/04/2026	
ID : 078-217803105-20260402-2026_ART_AG_002-AI	

Article 5 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet de Versailles, représentant de l'Etat, dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et publication.

En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République et au Trésorier Principal Municipal.

Fait à Houdan, le 2 avril 2026


Le Maire,
Jean-Marie TETART.

Notifié à l'intéressé le : 3 avril 2026





Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 13/04/2026

ID : 078-217803105-20260402-2026_ART_AG_002-AI



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 9 avril 2026 17:09
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260409-44346.xml;
078-217803105-20260402-2026_ART_AG_002-AI-1-2_44118.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-09(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: HOUDAN
N° de SIREN: 217803105
Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_ART_AG_002
Objet acte: Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Monique SAUL, 2ème Adjointe au Maire.
Nature de l'acte: Actes individuels
Matière: 5.4-Delegation de fonctions
Identifiant Acte: 078-217803105-20260402-2026_ART_AG_002-AI

Rapport d'erreur(s):